

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000594 – ASA 20/050/00

Informations complémentaires sur l'AU 269/00 (ASA 20/048/00 du 6 septembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

INDE Rajiv Singh

Londres, le 11 septembre 2000

Rajiv Singh a été remis en liberté le 9 septembre 2000 sur ordre d'un magistrat qui aurait exprimé son « mécontentement » quant à la façon dont les policiers s'étaient conduits dans cette affaire.

Rajiv Singh avait été arrêté le 5 septembre 2000 par la police de l'État du Pendjab et s'était vu inculper du meurtre de deux personnes tuées au cours d'un vol à main armée commis dans une banque. Un magistrat d'Amritsar avait ordonné son maintien en détention aux fins de l'enquête jusqu'au 8 septembre, date à laquelle la police avait sollicité un délai supplémentaire de vingt-quatre heures pour pouvoir l'emmener à Gurdaspur, dans le but d'y trouver des armes utilisées au cours de l'attaque de la banque. Rajiv Singh n'avait jamais été emmené à Gurdaspur.

Lorsque Rajiv Singh a comparu de nouveau devant le magistrat, le 9 septembre, la police aurait reconnu qu'elle ne disposait pas de suffisamment d'éléments de preuve pour le maintenir en détention.

Le magistrat se serait dit fort mécontent que la police ait fait de « fausses allégations devant le tribunal ». Les poursuites contre Rajiv Singh ont été abandonnées.

Témoin clé dans le procès de policiers accusés de l'enlèvement d'un défenseur des droits humains, Rajiv Singh avait été arrêté à deux reprises sur la base d'accusations dénuées de tout fondement.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Rajiv Singh.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -